

REUNION DU 27 MARS 2009

L'an deux mille neuf le vingt sept mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON, Maire.

Etaient présents : MM. POUVEREAU, BONNERON, CLAVERIE, CASIMIR, COLLIVARD, NIETO, METAIS, KASPRZAK, Mmes DE GABORY, MORINIERE, CARDON, LATRILLE, MATHIEU-VERITE.

Absent représenté : M. SALES par M. METAIS

Secrétaire de séance : Mme CARDON

Date de convocation : 20 mars 2009.

Le compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 12 mars 2009 a été approuvé à l'unanimité après demande de rectification sur la page n° 4 « la base de calcul de l'imposition locale augmentera de 2.50 % » et rajout à la demande de Mme DE GABORY « deux agents communaux seront mis à disposition pour l'encadrement du séjour pédagogique »..

I - Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi des finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1615-6 ;

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montant des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 227 079 €
- DECIDE d'inscrire au budget de la commune 368 383 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 62.22 % par rapport au montant référence

- déterminé par les services de l'Etat ;
- AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

II - AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE – EXERCICE 2009

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

- section de fonctionnement (excédent reporté R002) :	168 927.00 €
- section d'investissement :	
* R001 (excédent d'investissement reporté) :	44 722.00 €
* R1068 – Excédent de fonctionnement :	222 265.00 €

III - VOTE DU BUDGET 2009 - COMMUNE.

M. Bonneron présente le résultat du travail de la commission des finances qui s'est réunie le 17 mars 2009 pour étudier les propositions de M. le Maire issues du débat d'orientation budgétaire entre les différentes commissions.

Avant d'analyser tous les chiffres qui forment le budget de la commune, il y a besoin, selon lui, de faire une courte rétrospective. « Si à notre arrivée, nous avons pris en charge un budget largement élaboré par nos prédécesseurs, nous avons, depuis, longuement analysé la situation, ce qui nous a permis d'établir un état des lieux complet et d'engager un débat d'orientation budgétaire même si celui-ci n'est pas obligatoire pour les collectivités de moins de 3500 habitants. Nous avons pu lister ainsi les investissements nécessaires en 2009 pour pallier aux déficiences relevées par l'état des lieux (mises aux normes, rénovation des toitures et façades, manque de matériel...) mais aussi pour répondre à un certain nombre de demandes de la population (éclairage tennis et pétanque, sécurisation des déplacements, frais d'études...) . Ces investissements ont été chiffrés et se retrouvent dans le budget 2009. Leur réalisation sera l'action majeure de notre municipalité en 2009 ».

Les opérations prévues sont les suivantes :

En investissement :

Dépenses :

Réseau routier :	50 500 €
Renforcement électrique :	2 105 € (R à R)
Renforcement Electrique Miqueu :	2000 € (RAR) + 300 €
Groupe électrogène :	5 250 €
Réfection toiture mairie :	52 000 €
Rénovation Peinture Ancienne mairie :	12 600 €
Achats Terrains :	8 100 € + 8 900 € (Restes à réaliser)
Signalétique :	14 000.00 €
Projet Ecole :	20 000 € (restes à réaliser) + 27 152 €
Eclairage public :	16 926 € (RAR)
Mobilier Mairie :	1 600 €
Matériel de voirie :	12 000 €
Portail cimetière :	6 200 €
Eclairage tennis :	48 000 €
Etude Convention d'aménagement de Bourg :	49 550 €

Boiserie façades Mairie : 23 000 €
Achat Scène : 8 200 €

Le budget 2009 de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, un montant de 636 557 € en recettes et en dépenses ;
- en section d'investissement, un montant de 396 703 € en recettes et en dépenses.

Le budget est voté à l'unanimité.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

- | | |
|---|--------------|
| - section de fonctionnement (excédent reporté R002) : | 87 362.91 € |
| - section d'investissement : | |
| * R001 (excédent d'investissement reporté) : | 170 378.94 € |

L'année 2008 a été une année d'attente puisque l'étude menée par la DDAF pour une extension de la station d'épuration n'est pas encore arrivée à son terme.

Voté à l'unanimité

V - VOTE DU BUDGET 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT.

L'étude pour l'extension de la station devrait se terminer en 2009. Dans l'attente des propositions de l'étude, 193 071 euros sont prévus en investissement.

Le budget assainissement 2009 s'équilibre de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, un montant de 143 093 € en recettes et en dépenses ;
- en section d'investissement, un montant de 235 179 € en recettes et en dépenses.

Voté à l'unanimité

VI - AFFECTATION DU RESULTAT CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2009

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

- | | |
|---|------------|
| - section de fonctionnement (excédent reporté R002) : | 4 738.00 € |
| - section d'investissement : | |
| * D001 (déficit d'investissement reporté) : | 2 249.00 € |
| * R1068 – Excédent de fonctionnement : | 2 124.00 € |

VII - VOTE DU BUDGET 2009 – CAISSE DES ECOLES.

La Commission des Finances s'est réunie le 17 mars 2009 pour étudier les propositions de M. le Maire.

Le budget caisse des écoles 2009 s'équilibre de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, un montant de 33 719 € en recettes et en dépenses ;
- en section d'investissement, un montant de 2 249 € en recettes et en dépenses .

VIII - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE GARONNE – MODIFICATION DE LA REPRESENTATIVITE DES COMMUNES

Le président de la CDC, M. Préaut, a demandé à chaque commune de donner son avis sur une proposition de la municipalité de Cadillac de modifier les statuts de la CDC afin d'obtenir une représentativité « à la mesure légitime du poids de la population de chaque collectivité ». Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la municipalité de Cadillac.

IX - Remplace la délibération du 12 février 2009 : PROPOSITION D'ACQUISITION DU TERRAIN JOUXTANT LA STATION D'EPURATION PAR ACTE NOTARIAL :

Afin de pouvoir faire l'acquisition de ce terrain dans le cadre juridique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que les diverses démarches administratives concernant cet achat soient effectuées par un office notarial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle par acte notarial, désignée comme suit :
 - Parcelle ZA 41 d'une contenance de 14 600 m² en terre de culture ;
 - Valeur : 8 030 € avec une négociation de 10% + frais de notaire.

X – Informations diverses :

1 / Vente de bois : M. Collivard a estimé la quantité de bois à vendre suite à la tempête de janvier 2009. Un seul lot de 4 stères environ est proposé au prix de 60 euros en l'état. Le bénéfice de la vente sera versé au budget du CCAS.

2 / Vignes sur terrain jouxtant le cimetière : La vigne a été taillée « à mort ». Les administrés intéressés peuvent récupérer les sarments. Les fils de fer seront apportés à la déchetterie de Bèguey et les piquets seront stockés aux ateliers municipaux en vue de renforcer les fossés ou vendus au profit du CCAS. Les pieds de vignes seront arrachés avec une mini pelle et brûlés sur place.

3 / Contrat Emploi Aidé Tempête : La commission du personnel, après avoir reçu les candidats, ont retenu une personne en qualité d'agent des espaces naturels dans le cadre d'un contrat emploi aidé tempête, à compter du 1^{er} avril 2009 pour une période de 6 mois. Il s'agit de M. AUCOIN Sébastien, domicilié à SEMENS.

4 / Enlèvement des encombrants : 14 administrés se sont inscrits pour l'enlèvement des encombrants qui s'effectuera à compter du 31 mars prochain.

5 / Budget de la communauté de communes : M. CHOLLON fait part d'un report de la séance prévue pour le vote du budget 2009 au 6 avril 2009. Dans l'absence de documents comptables définitifs, il est difficile de se prononcer.

6/ Budget de la CDC: M. Chollon fait part du report du conseil communautaire prévu initialement le 30 mars au 6 avril 2009.

8/ Courrier d'une élève de 6^{ème} du Collège J.J. Lattaste de Cadillac : Afin de pouvoir récolter des fonds pour la création d'une ferme éducative, une association effectue une marche de solidarité le 27 mars 2009. Une jeune loupiacaise, membre de cette association, a sollicité par courrier, la commune de Loupiac, pour un parrainage. La commune s'engagerait à offrir une somme par kilomètre parcouru. L'assemblée est favorable à ce parrainage à hauteur de 1 euro le kilomètre parcouru. Toutefois, Mme DE GABORY contacte le collègue le plus rapidement possible pour connaître les coordonnées de l'organisateur et l'objet social de cette association. Suite à ce contact et aux informations recueillies, une délibération sera prise si nécessaire.

9/ Visite du navigateur Arnaud Boissière le 31 mars 2009 : 7ème de l'édition 2008/2009 du « Vendée Globe ». Après une rencontre avec les enfants de l'école, la municipalité offrira un vin d'honneur au skipper en mairie. Les parents d'élèves et les enseignants sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 10.

Le Maire,

Les Conseillers,